

VILLE DU HAVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600922-20240319-DB240320-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Affichage : 04/04/2024

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

DB 24.03.20

RESSOURCES ET
MOYENS

ADOPTION DU
COMPTE DE GESTION
DE LA TRESORERIE
MUNICIPALE POUR
L'EXERCICE 2023

L'an deux mille vingt quatre, le 19 mars, à 17 heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle Zola sous la présidence de Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mmes Stéphanie AUDEBERT, Anne-Virginie LECOURTOIS, Katy VITERISI, Administratrices, M. Gilbert BELLET, Madjid NASSAH, Philippe PAUMELLE, Administrateurs.

Etaient absents et excusés :

MM. Edouard PHILIPPE, Président, Philippe TOUILIN, Administrateur, Mmes Oumou NIANG-FOUQUET, Nathalie NAIL, Laurence PREVOST, Laurence VASSE HERRENSCHMIDT, Laurence BESANCENOT, Administratrices.

M. TOUILIN et Mme PREVOST ont donné pouvoir à Mme THIBAUDEAU-RAINOT et M. NASSAH.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 (adoption et exécution du budget) et L. 2311-1 à L. 2343-2 (budgets et comptes),

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 123.8,

VU la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

VU les instructions budgétaires et comptables M14, M57 et M22,

VU le Compte de Gestion 2023 présenté par Madame la Trésorière municipale,

VU la délibération du 19 mars 2024 relative à l'adoption du Compte Administratif 2023,

Membres en exercice : 14
Membres présents : 7

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **d'arrêter** le compte de gestion de la trésorière municipale de l'exercice 2023 pour le budget principal du CCAS et ses budgets annexes sur la base des résultats d'exécution de l'exercice ci-dessous :

RESULTATS COMPTABLES 2023	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget CCAS (00)	1 132 986,00 €	1 656 077,76 €
Budget résidences autonomie (01)	394 195,86 €	105 262,67 €
CCAS Rouelles (05)	NEANT	16 545,49 €
CLIC (25)	NEANT	113 992,39 €

- de prendre acte du compte de gestion du CCAS de la commune associée de Rouelles pour l'exercice 2023 sur la base des résultats de fonctionnement de l'exercice d'un montant de + 16 545,49 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Florence THIBAUDEAU-RAINOT
Adjoint au Maire
Vice-Présidente du C.C.A.S.